

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2023

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 20045

présenté par
Mme Rist

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, substituer à la référence :

« L. 2142-4 »

la référence :

« L. 2142-4-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel